



Garant non responsable pour loyer impayés

Par **dinosaure**, le **07/10/2010** à **23:35**

Bonjour,

il s'agit d'un bail commerciale,j'ai vendu mon fond de commerce,et je suis garant du nouveau locataire ,(par obligation) mais le locataire et la proprietaire ont fait un accord sans m'en avertir concernant d'eventuelle travaux de l'appartement du dessus,mais se logement ne fait pas parti du bail, en echanges de loyers gratuit.vingt mois apres c'et accord,le locataire est partis sans laisser d'adresse,et les travaux souhaités n'ont pas ete fait,et d'apres la proprietaire ,il n'as jamais payé les loyers.la proprietaire me reclame les vingt mois de loyers non payés.

ne me sentant pas responsable,car je n'etait pas au courant de cet arrangement entre eux,qu'elle recourt puis je avoir,et,avait-elle le droit de ne pas faire payer en intégralité le loyer en echange de travaux ,et aussi comment peut-elle me prouvaie qu'il n'a jamais payé de loyers dans la mesure ou il a disparut de la circulation.jusqu'ou peut-allez la responsabilitédu garant.